

# Déclaration d'accessibilité

## État de conformité

Le site [www.kalelia.fr](http://www.kalelia.fr) est **partiellement conforme** avec le référentiel général d'amélioration de l'accessibilité (RGAA), version 4.1 **en raison des non-conformités et des dérogations énumérées ci-dessous**.

## Résultats des tests

L'audit de conformité réalisé par l'Agence Kalélia elle-même révèle que :

- **75%** des critères du RGAA version 4 sont respectés.

## Contenus non accessibles

- Certains composants interactifs ne sont pas encore totalement compatibles avec les lecteurs d'écran et la navigation clavier.
- Certains textes sont trop peu contrastés avec leur arrière-plan.
- Certains composants d'interface sont trop peu contrastés avec leur arrière-plan, notamment pour les boutons.
- Certains documents PDF n'ont pas de version accessible.
- Les formulaires ne sont pas totalement conformes (captcha, libellés de champ).

**Contenus non soumis à l'obligation d'accessibilité** > Les contenus suivants n'entrent pas dans le calcul de la conformité ni dans le périmètre des éléments à rendre accessible, ils sont donc dérogés :

- Le module de gestion des cookies **Tarte au citron** (motif : service externe) ;
- Les lecteurs de vidéo **Youtube** (motif : service externe).

## Améliorations prévues

Les correctifs nécessaires seront mis en œuvre dans le cadre de notre schéma pluriannuel.

[Consulter le schéma pluriannuel](#)

## Technologies utilisées pour la réalisation du site

- HTML5
- CSS
- JavaScript
- Outil de gestion de contenus : **CMS WordPress**

## Outils utilisés pour vérifier l'accessibilité

Les tests des pages web ont été effectués avec les combinaisons de navigateurs web et lecteurs d'écran suivants :

- Firefox 139.0.4
- Google Chrome 143.0.7499.170
- Safari 18.6 et VoiceOver (macOS 15.7.2)

La vérification de l'accessibilité est le résultat de tests manuels, assistés par des outils :

- feuilles CSS dédiés,
- extension HeadingsMaps,
- extension WebDeveloper Toolbar,
- extension Color Contrast Checker,
- extension WAVE,
- Lighthouse.

## Pages du site ayant fait l'objet de la vérification de conformité

Page d'accueil : <https://www.kalelia.fr/> ;

Mentions légales : <https://www.kalelia.fr/mentions-legales/> ;

Page accessibilité : <https://www.kalelia.fr/accessible/> ;

Page Réalisations : <https://www.kalelia.fr/nos-realisations/> ;

Fiche Réalisation : <https://www.kalelia.fr/realisation/brasadia/> ;

Pages Contact : <https://www.kalelia.fr/contact/> et <https://www.kalelia.fr/contact/parlez-nous-de-votre-projet/> ;

Page Blog : <https://www.kalelia.fr/ressources/blog/> ;

Article de blog : <https://www.kalelia.fr/cest-quoi-un-audit-seo/> ;

Page Expertise niveau 1 : <https://www.kalelia.fr/conseils/> ;

Page Expertise niveau 2 : <https://www.kalelia.fr/conseils/strategie-conseil/> ;

Page Équipe : <https://www.kalelia.fr/lequipe/> ;

Page Méthodologie : <https://www.kalelia.fr/notre-methodologie/> .

## Retour d'information et contact

Si vous n'arrivez pas à accéder à un contenu ou à un service de ce site, vous pouvez nous contacter via l'adresse e-mail ci-dessous pour être orienté vers une alternative accessible ou obtenir le contenu sous une autre forme.

Envoyez-nous un message via [accessibilite@kalelia.fr](mailto:accessibilite@kalelia.fr) ou

<https://www.kalelia.fr/contact/accessibilite-numerique-protection-des-donnees/> .

## Voies de recours

Si vous constatez un défaut d'accessibilité vous empêchant d'accéder à un contenu ou une fonctionnalité du site, que vous nous le signalez et que vous ne parvenez pas à obtenir une réponse de notre part, vous êtes en droit de faire parvenir vos doléances ou une demande de saisine au Défenseur des droits.

Plusieurs moyens sont à votre disposition :

- Écrire un message au [Défenseur des droits](#)
- Contacter le délégué du [Défenseur des droits dans votre région](#)
- Envoyer un courrier par la poste (gratuit, ne pas mettre de timbre) à l'adresse suivante :
  - Défenseur des droits
  - Libre réponse 71120
  - 75342 Paris CEDEX 07

## Publication & mises à jour

Cette déclaration a été établie le : **23/12/2025**.

Mis à jour au prochain audit ou selon la réglementation (au plus tard en **2027**).